



EN APPRENTISSAGE

Mention : Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne

PUBLIC CONCERNÉ et PRE REQUIS

Tous publics en âge d'être apprenti.

- * Avoir un grand sens des responsabilités.
- * Etre à l'écoute, patient
- * Savoir faire preuve d'organisation
- * Savoir travailler en équipe.
- * Avoir un esprit d'initiatives et être créatif

OBJECTIFS

L'animateur d'activité de vie quotidienne doit

- * Exercer son activité professionnelle en tenant compte du projet de la structure qui l'emploie.
- * Accueillir différents publics.
- * Concevoir et animer des activités et des temps de vie quotidienne dans différents lieux d'accueil.
- * Participer dans ses animations aux démarches de développement durable et d'éducation à la citoyenneté.
- * Evaluer des actions d'animation.

MODALITES ET DELAI D'INSCRIPTION

* Trouver une entreprise d'accueil en apprentissage : MJC, centres sociaux, collectivités... (Accompagnement possible de la MFR...)

* Se présenter à l'entretien individuel de motivation.

Les demandes d'inscriptions sont étudiées afin de vérifier la motivation et la cohérence du projet professionnel du candidat avec la formation.

TARIF :

* Formation gratuite pour le candidat en contrat d'apprentissage.

Les Conditions générales de vente sont affichées dans le hall de l'établissement.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Prise en compte de chaque candidature par :

- * Un entretien préalable
- * Un accompagnement possible par un référent H+
- * Une adaptation de la formation

CONTENU DE LA FORMATION

- * UF 1 : Environnement du professionnel de l'animation.
- * UF 2 : Accueil des publics et vie quotidienne
- * UF 3 : Projet d'animation
- * UF 4 : Technique d'animation
- * UF 5 : Préparation à l'insertion professionnelle



EN APPRENTISSAGE

CP JEPS

Animateur d'Activités et de vie quotidienne

METHODES MOBILISEES :

- * Parcours de formation personnalisé et en adéquation avec les attentes des professionnels.
- * Suivi individualisé.
- * Mise en place de projets d'animation en lien avec des structures socio-éducatives du territoire.
- * Equivalences de droits

MODALITES D'EVALUATION :

Formation modulaire validée par 4 UC (Unités Capitalisables)

UC 1 : participer au projet et à la vie de la structure.

Dossier + Soutenance orale

UC 2 : animer les temps de la vie quotidienne.

Dossier + Soutenance orale

UC 3 : concevoir des activités en direction d'un groupe.

Dossier + Soutenance orale

UC 4 : animer des activités.

Mise en situation pratique + soutenance orale

DUREE :

Formation de Septembre à Août.

* 450h de formation à la MFR

* 1200 h minimum en structure (vacances scolaires incluses)

* Alternance 2 jours / 3 jours

DEBOUCHES ET PASSERELLES :

Poursuite de formation :

Brevet professionnels (BPJEPS) divers :

- Loisirs tous public (à la MFR) avec allègement UC4
- Animation sociale.
- Autres BPJEPS spécifiques.

Insertion professionnelle :

Emploi d'animateur professionnel dans des structures de loisirs ou des structures éducatives (ex : périscolaire) privées ou publiques.

INDICATEURS 2021 :

* Taux de réussite : 61,5 %

* Taux d'insertion: 93 %

* Taux de rupture : 13,3 %